



## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'An Deux Mille vingt-deux.  
Le six octobre à 20h00.

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de La Longeville, sous la présidence de Monsieur Cédric Bôle.

Date de convocation : 29/09/22

Date d'affichage : 29/09/22

Nombre de membres :

- en exercice : 128
- présents : 36
- votants : 52

Nombre de voix :

- en exercice : 385
- présents : 127
- procurations : 116
- **nombre total de voix exprimées : 243**

#### Etaient présents avec voix délibérative :

Aurélien BESCHET, Francis BILLOD-MOREL, Laure BOITEUX, Cédric BÔLE, Marie-Paule BRAND, Hervé CAGNON, Anthony CUENOT, Jacqueline CUENOT-STALDER, Lucine FAIVRE, Baptiste FAYARD, Jean-Michel FEUVRIER, Jean-Pierre FRIGO, Florian GAIFFE, Fabrice GIRARDIN, Suzanne GUERRIN, Régis LIGIER, Boris LOICHOT, Dominique MOLLIER, Thierry MOREL, Jean-Louis MOUGIN, Joëlle MOUGIN, Frédérique MOUREAUX, Alexandre PANTEL, Corinne PARATTE, Vivien PERRET-GENTIL, Elisabeth REDOUTEY, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Pascal ROUGNON, Noël SAUNIER, Charles SCHELLE, Hervé SIMONIN, Véronique TATU, Marie-Josèphe VERMOT, Franck VILLEMAIN, Marcelline VIPREY, Christelle VUILLEMIN.

#### Ont donné pouvoir :

Françoise BEURET a donné procuration à Joëlle MOUGIN, Christine BOUQUIN a donné procuration à Marie-Paule BRAND, Martial BOURNEL-BOSSON a donné procuration à Laure BOITEUX, Jean-Noël CUENOT a donné procuration à Virgile MARGUET, Kévin FADIN a donné procuration à Catherine ROGNON, Bénédicte HERARD a donné procuration à Florian GAIFFE, Bernard JACQUET a donné procuration à Pascal ROUGNON, Denis LEROUX a donné procuration à Jean-Pierre FRIGO, Roland MARTIN a donné procuration à Franck VILLEMAIN, Francine MISERE a donné procuration à Boris LOICHOT, Christian MOREL a donné procuration à Marie-Josèphe VERMOT, Valérie PAGNOT a donné procuration à Gilles ROBERT, Manuela RAMBAUD a donné procuration à Corinne PARATTE, Dominique RONDOT a donné procuration à Isabelle MONTAVON, Pierre VAUFREY a donné procuration à Cédric BÔLE, Céline VUILLEMIN a donné procuration à Dominique MOLLIER.

Madame Suzanne GUERRIN a été élue secrétaire.

Monsieur Ligier a quitté momentanément la séance et ne prend pas part à la délibération.

**Objet : 2022-37 : Projet Arc Horloger 2, fiche préprojet et convention de partenariat Grand Besançon Métropole**

**Contexte :** Le projet concerne les savoir-faire en mécanique horlogère et en mécanique d'art présents dans l'Arc jurassien depuis la fin du 17e siècle et qui, de nos jours encore, distinguent fortement le territoire et ses habitants. L'espace qui s'étend de Genève à Schaffhouse et de Bienne à Besançon en passant par la Vallée de Joux, Sainte-

Croix, Villers-le-Lac, Morteau, Le Locle et La Chaux-de-Fonds notamment, est couvert de « pôles d'intelligence horlogère ». Des générations de mécaniciens, d'horlogers et d'artistes y ont laissé et y laissent encore leurs empreintes tant culturelles qu'architecturales.

Ce territoire compte à ce jour 37 musées thématiques, 23 centres de formation et 23 fédérations, associations et fondations, soit un nombre extraordinairement élevé d'institutions concernées par le patrimoine horloger et la mécanique d'art, et par sa transmission. Dans ce contexte sans équivalent, les élèves et les étudiants acquièrent les savoir-faire nécessaires à l'exercice de leur métier futur. Ces pratiques sont sans cesse recrées et évoluent, alliant tradition et innovation.

Actuellement, la transmission des savoir-faire artisanaux est fragilisée par l'industrialisation croissante des procédés de fabrication, au détriment de la plus-value apportée par l'artisanat d'art. Cependant, c'est cette dimension artisanale qui contribue avant tout au rayonnement des savoir-faire de l'Arc jurassien et qui constitue un levier indéniable de l'attractivité culturelle, économique et touristique de cette région. La pérennisation de ces savoir-faire vivants constitue donc un enjeu de première importance pour le territoire.

Dans ce contexte, les détenteurs de savoir-faire horlogers et en mécanique d'art se sont mobilisés afin d'élaborer un dossier de candidature déposé en 2019 pour inscrire leurs pratiques sur la Liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (UNESCO). L'inscription a été obtenue en décembre 2020 et les savoir-faire comme leurs praticiens bénéficient désormais de l'aura de cette reconnaissance internationale.

Simultanément, les acteurs de la candidature UNESCO ont élaboré le projet ARC HORLOGER 2020-2022 dans la volonté de poursuivre la coopération au-delà des démarches mises en place pour acquérir l'inscription. Ce projet Interreg, initié de manière commune par la Suisse et la France, s'est donné pour mission pour les années 2020-2022 de réunir les conditions nécessaires à la pérennisation des savoir-faire en mécanique horlogère et en mécanique d'art dans l'Arc jurassien, ainsi qu'à leur valorisation auprès des publics.

Porté par Grand Besançon Métropole du côté français et par arcjurassien.ch du côté suisse, le projet ARC HORLOGER 2020-2022 a ainsi pu voir le jour et la totalité des réalisations prévues a pu être lancée au cours des années 2020-2022.

Durant toute la réalisation du projet, une grande attention a été portée aux besoins et aux attentes exprimés par les différentes communautés, ainsi qu'au maintien de l'équilibre entre différents pôles d'intérêt : mécanique horlogère et mécanique d'art, France et Suisse, cantons du centre de l'Arc jurassien et ceux de la périphérie, artisans et manufactures, etc.

Par ailleurs, il a été jugé utile, en plus des réunions de travail programmées, de procéder à des rencontres sur les sites (ateliers, centres de formation, musées) et à des lectures, et de renforcer la communication, afin d'intensifier la circulation des informations.

En l'absence d'une entité chargée d'incarner la reconnaissance UNESCO, AH s'est vu implicitement attribuer ce rôle, notamment pour l'établissement du Rapport périodique demandé tous les quatre ans par l'UNESCO aux institutions en charge de patrimoine inscrit pour faire état de leur situation.

Au final, le projet ARC HORLOGER 2020-2022 a pu se déployer avec ses différentes orientations et selon la planification établie. Cependant, si la création de la structure de coordination a été bien amorcée, sa réalisation a dû être retardée en raison de la complexité des dispositions administratives (conventions) et financières à mettre en place.

**Objectifs :** Le projet ARC HORLOGER 2023-2025 poursuit essentiellement quatre objectifs qui correspondent à autant de lots de travaux ou work packages (WP). Premièrement, il vise à mener à terme la création de la structure de coordination ARC HORLOGER et à incarner l'inscription des savoir-faire horlogers et en mécanique d'art sur la Liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (UNESCO) (WP1). Il prévoit par ailleurs d'assurer une communication active autour des savoir-faire concernés en lui apportant une ampleur nouvelle, en particulier en

optimisant les outils numériques précédemment mis en place et en déployant de nouvelles actions à l'échelle internationale (WP2). Au chapitre des mesures de sauvegarde (WP3) figure la mise sur pied d'outils de connaissance (forum de la formation, annuaire des détenteurs, observatoire des savoir-faire), afin d'acquérir de meilleures informations sur le secteur concerné, préalable indispensable au développement d'actions ciblées (WP3). Enfin, il s'agira d'assurer le fonctionnement du réseau par la gouvernance mise en place dans le cadre d'AH 2020-2022, qui intègre plusieurs organes aux compétences bien définies (comités techniques, de pilotage, d'experts, Groupes de travail ad hoc, etc.) Ce module de travail inclura également le suivi administratif et financier du projet (WP4).

#### **a. Mettre en place la structure de coordination prévue et incarner l'inscription UNESCO (WP1)**

Le projet ARC HORLOGER 2020-2022 s'était donné comme objectif premier de créer une structure de coordination transfrontalière fédérant durablement les acteurs publics et privés, une opération complexe et peu ordinaire. Pour cette raison, des démarches d'accompagnement ont été prévues et réalisées, à savoir une opération de benchmark, une consultation des parties prenantes et un accompagnement juridique, ce dernier étant encore en cours.

Ainsi, les besoins et les attentes des acteurs concernés sont désormais mieux connus et bien cernés. Au cours des différentes démarches, les comités et communautés ont été régulièrement informés et consultés. Pour clore cette étape du travail, un webinaire ouvert à toute personne a été organisé et un Livre blanc rédigé, qui fournit les principaux éléments de la structure à venir, soit une association de droit suisse au fonctionnement binational.

Si le bilan de ces réalisations est largement positif, la mise en place de la structure elle-même s'est avérée plus complexe que prévu, notamment en raison des dispositions administratives et financières à mettre en place (conventions). Ces tâches nécessitent en effet de nombreux échanges et négociations, rendus impératifs par la multiplicité des intérêts en jeu et qui prennent plus de temps et d'énergie que ce qui avait été envisagé initialement.

Le projet ARC HORLOGER 2023-2025 se donne ainsi pour but :

- de poursuivre et de mener à terme la création, sous ses aspects financiers, de gouvernance et de programmation, de cette entité indispensable pour la suite des réalisations. En effet, seule une structure fédératrice de ce type permettra de réunir et de fédérer l'ensemble des acteurs français et suisses présents dans l'Arc jurassien et de créer l'environnement propice aux mesures de sauvegarde, de préservation, de valorisation et de transmission des savoir-faire horlogers et en mécanique d'art ;
- d'incarner l'inscription UNESCO vis-à-vis des partenaires publics ou privés, notamment pour délivrer les autorisations d'utilisation du logo d'ARC HORLOGER ou lors de manifestations.

Il est prévu que la création de la structure ait lieu courant 2024. L'entité pourra ensuite assurer les missions qui sont les siennes de manière indépendante.

#### **b. Développer une communication active autour des savoir-faire et leurs détenteurs (WP2)**

Le projet ARC HORLOGER 2020-2022 a permis la création d'outils d'animation et de communication performants, permettant d'inscrire dans la durée les interactions entre les détenteurs de savoir-faire, de susciter des synergies et des coopérations (communication interne au réseau). Parallèlement, la communication a été développée afin de valoriser et de promouvoir les savoir-faire présents dans l'Arc jurassien auprès d'un public local et extérieur. Les outils créés permettent également d'informer le grand public des événements horlogers et patrimoniaux à venir et servent de vitrine d'appel pour les acteurs touristiques.

Grâce à ces réalisations, AH 2023-2025 dispose d'outils très performants pour poursuivre très régulièrement la communication à l'intérieur et à l'extérieur du réseau: une identité visuelle propre, avec une variante pour les membres de la structure à venir, et des règlements d'utilisation ; une liste réunissant quelques 500 contacts ; une

newsletter au rythme de parution bimestriel ; un site internet, point central de la communication au fort potentiel ; des vidéos thématiques ; des pages sur les réseaux sociaux ; enfin, une expérience dans la réalisation de stands lors d'événements.

Les outils et les opérations de communication mis en place ont rencontré un succès réjouissant et méritent indiscutablement d'être optimisés et amplifiés. Il s'agit en effet d'une tâche centrale, qui répond à des attentes exprimées de manière très explicite par les communautés d'acteurs, qui nécessite d'être active et ambitieuse en égard au type de patrimoine en présence, reconnu internationalement. Il est donc impératif de poursuivre et de développer activement la communication d'AH non seulement en exploitant les moyens actuels, mais aussi en leur donnant une ampleur nouvelle, à une échelle internationale.

Dès lors, le projet ARC HORLOGER 2023-2025 prévoit :

- d'intensifier la communication à l'intérieur du réseau, pour entretenir des liens étroits avec toutes les personnes et structures ayant œuvré de près ou de loin à la candidature UNESCO et au projet qui a suivi ARC HORLOGER 2020-2022 ;
- de mener une communication active vis-à-vis du grand public et de la développer à l'échelle internationale.

#### **c. Organiser et pérenniser des actions concrètes de sauvegarde (WP3)**

Dans le cadre d'ARC HORLOGER 2020-2022, il avait été prévu que des premières mesures de sauvegarde soient prises, afin de conférer une dimension immédiatement opérationnelle et visible tant à la candidature UNESCO qu'au projet Interreg.

Par la constitution d'un répertoire des lieux ressources et d'un fonds photographique dans le cadre d'expositions, et par l'organisation de deux forums de la formation, les objectifs visés ont été atteints avec succès, malgré une situation rendue difficile par les mesures sanitaires liées au Covid dans certains cas (expositions, premier forum de la formation).

Dans le cadre du projet ARC HORLOGER 2023-2025, il semble indispensable de poursuivre l'organisation régulière du forum de la formation et de le développer en l'enrichissant de nouvelles prestations (intégration des jeunes dans son organisation, mise sur pied d'un prix, etc.).

Par ailleurs, pour répondre aux demandes des praticiens eux-mêmes d'acquérir une connaissance réciproque à même de favoriser les collaborations et de développer des outils d'évaluation des pratiques, il est prévu de mettre en place deux nouveaux outils de connaissance : d'une part un annuaire des détenteurs de savoir-faire ; d'autre part un observatoire des savoir-faire, permettant de situer les pratiques, de suivre leur évolution et de mettre en place des mesures de sauvegarde de manière ciblée. Un tel instrument est à développer sur le long terme. Dans un premier temps, seule une étude d'opportunité de la création/préfiguration est envisagée.

Dès lors, le projet prévoit de :

- poursuivre l'organisation du forum de la formation et développer ce média en y intégrant de nouvelles activités et avec l'appui d'experts pour un suivi d'actions concrètes;
- élaborer un outil de connaissance, utile aux détenteurs de savoir-faire comme à l'ensemble des communautés concernées, soit un annuaire des détenteurs de savoir-faire (mandat de prestation) ;
- réaliser une étude de préfiguration d'un outil de connaissance se rapportant aux pratiques et à leur évolution, soit un observatoire des savoir-faire (mandat de prestation).

#### **d. Assurer la gouvernance (WP4)**

ARC HORLOGER 2020-2022 a permis d'instituer une gouvernance qui rassemble des personnes aux champs d'activités variés (mécanique horlogère et mécanique d'art ; artisans et enseignants de centres de formation et d'écoles ; collaborateurs de musées et de centres d'archives ; etc.) situés de part et d'autre de la frontière jurassienne. Cette gouvernance est à la fois représentative des acteurs concernés et répond le mieux possible aux enjeux actuels et futurs.

Dans ce contexte, il a été possible de constituer le réseau visé et de l'animer par une communication appropriée. Il est prévu qu'ARC HORLOGER 2023-2025 conserve ce type de fonctionnement et qu'il continue à communiquer régulièrement avec les communautés d'acteurs. L'attribution précise des tâches sera revue une fois la structure mise sur pied.

Cette gouvernance comprend :

- de réunir régulièrement les différentes instances de gouvernance ;
- de communiquer activement auprès des communautés d'acteurs ;
- de garantir la mise en place d'un suivi administratif et financier régulier.

#### Budget :

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	Coût de l'opération		
	FRANCE (en €)	SUISSE (en €)	Total (en €)
Frais de personnel	108 377.50 €	349 812.13 €	458 189.63 €
Frais de bureau et frais administratifs	16 256.63 €	52 472.00 €	68 728.63 €
Frais de déplacement et d'hébergement	16 256.63 €	5 132.94 €	21 389.57 €
Frais liés au recours à des compétences et à des services extérieurs	70 319.25 €	107 791.80 €	178 111.05 €
Dépenses d'équipement			0.00 €
Dépenses d'infrastructures et de travaux			0.00 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>211 210.00 €</b>	<b>515 208.87 €</b>	<b>726 418.87 €</b>
%	29%	71%	100%

**Plan de financement :**

	France	
	en €	%
Chef de file FR GBM	28 600,00 €	13,54%
Partenaire FR 1 PNR DH	13 642,00 €	6,46%
Partenaire FR 2 (à préciser)		0,00%
Partenaire FR ... (à préciser)		0,00%
Chef de file CH arcjurassien.ch		
Partenaire CH 1 (à préciser)		
Partenaire CH 2 (à préciser)		
Partenaire CH ... (à préciser)		
<b>Total auto- financement (minimum 20%)</b>	<b>42 242,00 €</b>	<b>20,00%</b>
FEDER Interreg fédéral suisse	168 968,00 €	80,00%

La convention partenariale vient définir les modalités de contributions entre le Parc et le Grand Besançon.

**Le comité syndical autorise le président :**

- à signer la convention partenariale Arc Horloger 2 avec le Grand Besançon Métropole
- à signer les documents liés à la convention FEDER Interreg VI dans le cadre du projet Arc Horloger 2

**Approbation à l'unanimité.**

- Pour : 243 voix
- Abstention : 0 voix
- Contre : 0 voix

Pour extrait certifié conforme, le Président  
Denis LEROUX


